



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Rectorat

Inspecteurs  
D'Académie  
Inspecteurs  
Pédagogiques  
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.  
Tél.  
03 22 82 39 70  
Fax.  
03 22 82 37 54  
Mél.  
ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

Amiens, le 18 septembre 2017

Monsieur Philippe ZINETTI  
Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional  
d'arts plastiques en charge du cinéma-audiovisuel

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts  
plastiques des établissements publics et privés

S/c de Mesdames, Messieurs les Chefs  
d'établissement

S/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
Directeurs académiques des services  
départementaux de l'éducation nationale de l'Oise,  
de l'Aisne et de la Somme

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

### Préambule commun à toutes les disciplines

Nous tenons d'abord à saluer votre investissement dans la mise en place des réformes et l'évolution des pratiques pédagogiques ces dernières années. Nous engageons bien évidemment les équipes à poursuivre ce nécessaire travail pour le plus grand bénéfice des élèves qui nous sont confiés. Vos efforts portent leurs fruits comme en témoigne l'évolution positive des résultats académiques aux examens.

**Le nouveau projet académique** prendra effet durant cette année scolaire, trois axes principaux guideront nos actions :

- **Axe 1 : Encourager la persévérance scolaire** en construisant un environnement serein et confiant dans nos établissements (écoles, collèges et lycées), afin que l'élève construise sa personnalité et acquière les compétences nécessaires à son évolution au sein du monde du travail et de la société.
- **Axe 2 : Amener chaque élève à développer son potentiel et sa créativité, l'aider à se projeter dans un parcours ambitieux** et à rendre cette ambition réalisable.
- **Axe 3 : Rendre notre académie plus attractive** en proposant à nos personnels préparation et accompagnement pour relever des défis éducatifs majeurs.

**La réforme de l'évaluation** des personnels enseignants, d'éducation et psychologues entre également en vigueur lors de cette rentrée. Elle comporte deux éléments complémentaires : **un accompagnement tout au long de votre parcours professionnel** et **des rendez-vous de carrière**, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Nous continuerons à vous soutenir dans vos missions d'enseignement et dans la mise en œuvre de projets innovants lors de nos différentes visites en établissements. De même, c'est dans un esprit de confiance mutuelle que nous contribuerons par notre travail à l'épanouissement de chacun et à la réussite de tous les élèves.

## Organisation de l'enseignement des arts plastiques

La présence d'une formation en arts plastiques à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) au sein de notre académie nous amène à accueillir 11 professeurs stagiaires, dont trois affectés dans l'enseignement privé. Certains d'entre vous sont conduits à accompagner ces nouveaux collègues, aussi, je vous remercie de leur accorder toute l'attention professionnelle nécessaire à leur entrée dans le métier.

L'équipe de formateurs à l'ESPE pour cette rentrée accueille Aimeric Audegond, professeur agrégé, nommé dans l'enseignement supérieur (PRAG) et Véronique Audegond, professeur certifié, recrutée sur un temps partagé sur le centre de Laon.

### ○ La formation

Dans la continuité des actions de formation suivies par l'ensemble des professeurs d'arts plastiques de l'académie depuis deux ans, vous pourrez bénéficier de deux **journées de formation disciplinaire organisées sur trois bassins cette année**. Cette action se déclinera sur les 2 ans à venir de façon à travailler avec chacun d'entre vous. **Une journée, par département, sera consacrée au cycle 3** en présence de professeurs du premier degré des circonscriptions concernées.

Nous avons maintenu la **préparation aux concours internes (CAPES interne, CAPES réservé)**. Ces stages, très denses, sont un **véritable lieu de réflexion et de formation continue**. Je ne peux que vous encourager à vous y inscrire. Toutefois, cette année la préparation à l'agrégation interne n'aura pas lieu faute d'un nombre suffisant de candidats inscrits.

Afin d'élargir votre formation et de réfléchir à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), je vous engage vivement à suivre les actions proposées par la délégation académique à l'action culturelle (DAAC).

Pour rappel, les inscriptions individuelles au **PAF se clôturent le 22 septembre 2017**.

**Au cours de nos rencontres, nous aborderons principalement les sujets suivants :**

### ○ Le collège

Dans la continuité de ce qui a été préconisé jusqu'alors, il est fondamental de veiller à l'articulation des trois points suivants :

1. **« L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique. Il offre les moyens de porter un regard informé et critique sur l'art et sur les univers visuels auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques. Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment *interagir action et réflexion* sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune. »<sup>1</sup> La pratique permet à l'élève d'accéder aux œuvres de manière sensible et intelligible en menant une réflexion qui interroge sa propre production au regard de ces éléments culturels. L'articulation entre ces deux pivots, **pratique critique** de l'élève et **références artistiques**, est l'essence même de notre discipline.**

L'enseignement prend appui sur des compétences, des connaissances et des savoir-faire se traduisant en une série d'objectifs cruciaux travaillés à partir des

<sup>1</sup> Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015

composantes plasticiennes, théoriques et culturelles qui structurent les séquences de cours.

## 2. La construction de la progressivité

Les questions, les notions et les champs de pratiques sont abordés globalement, chaque année, en graduant les difficultés, en variant les angles d'approche, en densifiant et diversifiant les savoirs. Il s'agit de favoriser le passage des expériences aux connaissances, d'enrichir en retour la pratique des savoirs acquis, en étayant les apprentissages, en ouvrant des perspectives de travail, en dégageant des prolongements.

## 3. L'évaluation au service de l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages

L'évaluation est pensée et réalisée comme un accompagnement. **Davantage formative que sommative**, l'évaluation est organisée au bénéfice des apprentissages, elle soutient les conditions d'une analyse ouverte et structurante de la pratique. **La place centrale de la pratique** exige qu'un retour soit fait sur cet agir sensible réflexif et qu'il soit explicité par le travail de la verbalisation. Celle-ci doit être conçue, modulée et adaptée aux modalités et enjeux de la séquence, aux élèves et aux productions... sans se confondre avec une correction à voix haute des travaux considérés un par un. Une véritable réflexion doit être menée sur les étapes, les niveaux de maîtrise des compétences ou les processus qui étayent, ou plus pragmatiquement rendent possibles des acquisitions. Le professeur conçoit les modalités et les outils qui permettent le repérage des acquis et des marges de progrès.

### ○ Le lycée

A la session 2017 du baccalauréat, 763 candidats ont présenté l'option facultative pour une moyenne académique de 15,5. 225 candidats se sont présentés en enseignement de spécialité, série littéraire, pour une moyenne de 14,6 en pratique artistique et 11,8 en culture artistique.

Les journées de formation lycée seront l'occasion d'échanger sur les bilans effectués lors de cette session 2017 du baccalauréat et sur le choix des outils d'évaluation.

**Les programmes limitatifs des enseignements artistiques facultatifs** (toutes séries) et **de spécialité** (série littéraire) en classe terminale, pour l'année scolaire 2017-2018 et pour la session 2018 du baccalauréat, sont précisés dans **la note de service n° 2016-184 du 28-11-2016 du BO n°45 du 8 décembre 2016**<sup>2</sup>

### ○ Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

De l'école au lycée, le Parcours d'Education Artistique et Culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il a fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités.

Vous trouverez sur **le site de la Délégation Académique à l'Action Culturelle** (DAAC) un certain nombre des ressources permettant de mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Ces ressources comme, [Construire le PEAC à partir des compétences](#)<sup>3</sup>, prennent appui sur **la charte pour l'éducation artistique et culturelle**<sup>4</sup> qui rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes et sur **le référentiel de**

<sup>2</sup> Œuvres et thèmes de référence - année scolaire 2017-2018 et session 2018 du baccalauréat  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=110040](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110040)

<sup>3</sup> Construire le PEAC à partir des compétences  
[http://www.ac-amiens.fr/sites/www.ac-amiens.fr/IMG/pdf/construire\\_le\\_peac\\_a\\_partir\\_des\\_competences.pdf](http://www.ac-amiens.fr/sites/www.ac-amiens.fr/IMG/pdf/construire_le_peac_a_partir_des_competences.pdf)

<sup>4</sup> La charte pour l'éducation artistique et culturelle  
<http://www.education.gouv.fr/cid104769/presentation-de-la-charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle.html>

**compétences du PEAC<sup>5</sup>** afin de penser la **notion de parcours** pour vos élèves et d'accompagner la mise en œuvre du volet artistique et culturel du projet de votre établissement.

Site académique/DAAC : <http://www.ac-amiens.fr/action-culturelle.html>

**L'enseignement des arts plastiques est le cœur même de ce parcours.** Le parcours accompagne et enrichit les disciplines artistiques ; tous les dispositifs qu'ils soient proposés par l'Éducation Nationale ou les collectivités territoriales, sont l'occasion de mettre en place des partenariats, de **penser l'interdisciplinarité et d'accompagner les élèves pour leur épreuve orale du DNB.** Nombreux sont ceux parmi vous qui sont déjà engagés dans cette réflexion.

**L'application Folios<sup>6</sup>** permet à chaque élève de conserver les traces de ses apprentissages et de ses expériences, d'une année à l'autre, afin de construire son parcours du collège à l'enseignement supérieur.

#### ○ Le numérique

Il reste essentiel de poursuivre la réflexion sur **l'utilisation de l'outil numérique dans le cours d'arts plastiques, de comprendre les enjeux du numérique dans la création, mais également la tension que cela engendre avec les outils traditionnels.** Il convient pour cela de suivre l'actualité des lettres **Edu\_Num Arts Plastiques<sup>7</sup>** sur la page *Enseigner avec le numérique* du portail *Eduscol*. Un groupe de recherche académique sera en mesure de vous proposer sur le site académique des arts plastiques, le fruit de leurs recherches dans les prochaines semaines.

#### ○ Le site disciplinaire académique

Le site animé par Régis Darnier et Jacques Marcel, que je remercie pour leur investissement et l'efficacité de leur travail, est enrichi régulièrement **des ressources nationales** préconisées par l'inspection générale et **des ressources d'accompagnement mises en œuvre par l'équipe de formateurs académiques suite aux actions de formation de ces deux années passées.** Il se doit d'être une référence pour nourrir votre réflexion sur la pédagogie et la didactique des arts plastiques.

Site académique : <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr>

Site national : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

#### ○ Mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des enseignants :

##### 1. Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) Les rendez-vous de carrière

Le protocole relatif aux parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR) prévoit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, que les personnels enseignants, d'éducation et les psychologues de l'Éducation Nationale bénéficient de 3 rendez-vous de carrière au cours de leur parcours professionnel. Pour l'année scolaire 2017/2018, ces rendez-vous concerneront les personnels qui remplissent les conditions suivantes au 31/08/2017 :

- pour le 1<sup>er</sup> rendez-vous de carrière, les personnels positionnés dans la deuxième année du 6<sup>ème</sup> échelon de la classe normale,
- pour le 2<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière, les personnels dont l'ancienneté est comprise entre 18 et 30 mois dans le 8<sup>ème</sup> échelon de la classe normale,

<sup>5</sup> **Référentiel de compétences du PEAC**  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91164](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164)

<sup>6</sup> **Folios, un outil au service des élèves dans le cadre des 4 parcours éducatifs**  
<http://www.ac-amiens.fr/1154-folios.html>

<sup>7</sup> **Usage du numérique - Lettre d'information Édu\_Num Arts plastiques**  
<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/edunum>

- pour le 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière, les personnels positionnés dans la deuxième année du 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale.

Le rendez-vous de carrière comprend : une visite d'inspection, un entretien avec l'inspecteur qui a réalisé l'inspection et un entretien avec le chef d'établissement. Il donne lieu à un compte-rendu.

À l'issue des **deux premiers rendez-vous de carrière**, les professeurs peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon.

**Le troisième rendez-vous de carrière** sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

## 2. Les visites d'inspection comme accompagnement de votre parcours professionnel hors PPCR

Sont concernés :

- les enseignants en début de carrière (au-delà de la première année d'enseignement, hors cas particuliers),
- tous les enseignants nécessitant un suivi particulier,
- les enseignants dans la dernière partie de carrière.

## 3. Le recrutement, le suivi et l'évaluation des contractuels

Les IA IPR reçoivent systématiquement en entretien les candidats dont le dossier est recevable au regard des conditions de recrutement requises par discipline. Si l'avis est favorable, le professeur est susceptible de se voir proposer des heures d'enseignement. Dans un délai assez court après leur prise de fonction, les enseignants contractuels rencontreront à nouveau les IA IPR ou leurs chargés de mission dans le cadre d'une visite d'inspection qui permettra de confirmer ou d'infirmer l'avis émis et de dégager des perspectives de formation avec le tuteur.

Un vadémécum académique<sup>8</sup> à destination des contractuels est prévu pour les guider dans leur prise de fonction et les aider à remplir efficacement la mission qui leur est confiée.

Les dispositions académiques prévoient :

- un protocole d'accueil dans l'établissement à l'occasion d'une nouvelle nomination. La prise en charge de la classe est différée de deux jours pendant lesquels l'enseignant contractuel découvrira le contexte local et pourra préparer son intervention (prise de connaissance des niveaux de classe et des progressions pédagogiques) accompagné d'un référent nommé par le chef d'établissement,
- un dispositif de formation spécifique, s'appuyant sur un parcours m@gistere,
- un tutorat mis en œuvre de façon systématique pour les enseignants débutants sur un trimestre. Il peut être prolongé lorsque cela est jugé opportun.

**Personnels-non-titulaires** : <http://www.ac-amiens.fr/189-personnels-non-titulaires.html>

La rencontre avec un inspecteur est un moment privilégié où la pédagogie en action est évaluée. L'observation d'une séance est indispensable, mais l'évaluation s'appuie également sur l'échange qui suit cette observation, moment essentiel qui permet à l'enseignant de **prendre du recul pour mener une réflexion critique** sur ce qui a été donné à voir et au-delà sur sa façon d'enseigner.

**Les fiches de préparation de cours, les outils prévus pour l'évaluation des élèves, les fiches de présentation d'un enseignement de pratique interdisciplinaire ainsi que le cahier de textes de la classe sont des supports**

<sup>8</sup> Vadémécum des enseignants contractuels dans l'académie d'Amiens

[http://www.ac-amiens.fr/sites/www.ac-amiens.fr/IMG/pdf/vade\\_mecum\\_des\\_enseignants\\_contractuels.pdf](http://www.ac-amiens.fr/sites/www.ac-amiens.fr/IMG/pdf/vade_mecum_des_enseignants_contractuels.pdf)

**indispensables pour nourrir l'échange.** Ils permettent de mettre en cohérence les objectifs d'enseignement, les dispositifs de cours, les références artistiques et les modalités d'évaluation.

Cette visite sera suivie d'un rapport d'accompagnement écrit pour la valorisation de la carrière de l'enseignant.

**Repères pour l'inspection :** <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/385-les-modalites.html>

Je vous rappelle qu'il est indispensable **d'activer votre adresse électronique professionnelle** en «*prénom.nom@ac-amiens.fr*», seule adresse qui vous permettra de figurer sur la liste de diffusion « arts plastiques » et de communiquer avec l'inspection pédagogique régionale, et à laquelle vous recevrez des informations officielles du rectorat et du ministère.

Enfin, Madame le Recteur m'ayant confié, depuis la rentrée 2014, la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC), je serai secondé, dans la mission d'inspection, par Christine Bertin, Solange Lefranc et François Quillard.

Régis Dargnier, recruté comme formateur académique, assure la coordination de la discipline auprès de la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale (DAFPEN), ainsi que celle du groupe « arts » au sein de l'équipe de la DAAC.

Je les remercie ainsi que les professeurs ressources, qu'ils soient formateurs, conseillers pédagogiques ou tuteurs, pour leurs compétences et leur engagement.

Je souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire.



Philippe ZINETTI